

*Initiatives ministérielles*

Ce n'est pas à la portée du Canadien ordinaire. C'est destiné aux personnes qui touchent des revenus très élevés dont ils n'ont pas entièrement besoin pour vivre. Elles ont des dollars à placer.

En ce qui concerne le report prospectif de sept ans des droits inutilisés que prévoit le régime, une personne qui profiterait d'un report maximum ferait 86 000 \$. Au cours d'une période de sept années, elle pourrait investir en une année donnée 100 000 \$ dans une caisse de retraite sans payer le moindre sou d'impôt sur cette somme.

Des gens qui concluent d'énormes contrats et des gens qui retirent des profits énormes de certains investissements placeront tout cet argent d'un coup dans un régime et éviteront ainsi de payer de l'impôt sur cette somme. Je crois que c'est une échappatoire importante. Cette échappatoire que prévoit le projet de loi ne profitera pas au Canadien moyen, mais seulement aux bien nantis.

Je crois aussi que le projet de loi C-52 limite à 18 p. 100 la contribution des gens qui se situent à l'autre extrémité de l'échelle, soit les Canadiens à faible revenu. Aujourd'hui, ils peuvent investir 20 p. 100. C'est ainsi que ceux d'entre eux qui auront trimé dur pour investir le plus possible dans un REER verront réduire leur contribution de 500 \$. Ils la verront réduire de 2 p. 100 et ne pourront pas investir autant que l'année d'avant.

Nous avons donc là un programme qui, du point de vue de l'impôt, profitera davantage aux riches qu'aux personnes moins favorisées qui touchent des revenus moins élevés.

L'indexation est un autre point qui a été soulevé. On a parlé d'indexation au sujet de la TPS. Selon le gouvernement, il n'était pas juste d'indexer totalement ou en partie les crédits d'impôt. Il n'était pas juste d'indexer les seuils d'imposition. Les personnes à faible revenu ne bénéficient donc que d'une indexation partielle des prestations qu'elles vont toucher.

Par contre, les prestations que vont toucher les bien nantis seront entièrement indexés conformément à ce projet de loi. C'est nettement une erreur d'accorder une pleine indexation aux bien nantis à partir de 1996, alors que les pauvres n'auront droit qu'à une indexation partielle à l'égard des autres programmes.

On entend parler de la récupération des prestations. Les personnes dont le revenu est supérieur à un certain montant se verront reprendre une partie de leur pension de sécurité de vieillesse et de leurs allocations familiales. Pourquoi leur reprend-on ces prestations si l'on accorde la pleine indexation aux avantages fiscaux énormes des très riches? Pourquoi le gouvernement traite-t-il les familles à faible revenu ou à revenu moyen d'une façon très différente qu'il ne semble traiter les familles à revenu élevé, tout en prétendant être équitable? Cela me tracasse beaucoup.

Puisqu'on parle des différents taux d'impôt, chaque dollar qu'une personne à revenu élevé contribue à un fonds de retraite lui vaut plus en réduction d'impôt que celui versé par une personne à faible revenu. On en a déjà parlé à plusieurs reprises aujourd'hui. Je crois qu'il faut souligner cette différence.

Pour chaque tranche de 1 000 \$ qu'une personne à revenu élevé contribue à son régime de retraite, elle reçoit un avantage fiscal de 450 \$. Cependant, pour chaque tranche de 1 000 \$ qu'une personne à faible revenu contribue, elle reçoit un avantage fiscal de seulement 264 \$. C'est un écart de presque 200 \$ par tranche de 1 000 \$.

Si nous voulons vraiment être équitable, nous devons considérer l'une des recommandations rigoureuses de 1984 au sujet des crédits d'impôt. Ces crédits permettent de mieux répartir les avantages fiscaux de sorte que, peu importe le revenu de la personne qui contribue à un REER, elle en reçoit le même avantage. À mon avis, il est extrêmement important qu'on traite tous les Canadiens sur un pied d'égalité et que notre régime fiscal soit juste.

Pour ce qui est des coûts, le gouvernement les évalue à 300 à 350 millions de dollars. Selon certaines estimations dont j'ai pris connaissance, le programme peut coûter jusqu'à 500 millions. Certes, les experts pourront nous renseigner à ce sujet.

Mais le problème demeure. Depuis six mois, on parle du déficit et de la dette. On nous dit que la dette s'élèvera à 300 ou 350 milliards de dollars. On nous dit qu'il faut réduire les dépenses. On nous dit qu'on ne peut pas se permettre la pleine indexation des programmes à cause des coûts. En même temps, on va indexer pleinement les avantages fiscaux qui, d'après moi, profiteront surtout aux riches. Nous débourserez 350 millions de dollars